

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2024 à 20h30

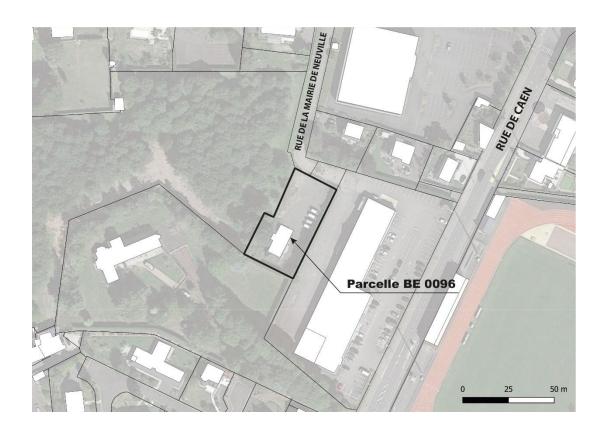
Urbanisme, Patrimoine, Habitat et Commerce

17. Désaffectation et déclassement de l'ancienne mairie de Neuville

Lucien BAZIN donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La commune de VIRE NORMANDIE est propriétaire de l'immeuble situé sur la parcelle BE 0096 sis rue de la Mairie de Neuville sur la commune déléguée de Vire. Il s'agit de l'ancienne Mairie de Neuville.



Depuis de nombreuses années, ce bâtiment n'est plus utilisé pour accueillir le public ou les services de la Accusé de réception Ministère de l'Intérieur. Commune. Depuis le transfert de l'USMV (Union Sportive Municipale Viroise) – qui, jusqu'à une période récente 014-200060176-20241220-17-DE 1014-200060176-20241220-17-DE terrain pour le stationnement de ses véhicules – vers un autre site, il n'est plus affecté à aucun

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2024

Publication : 20/12/2024

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Délibération n°2024/12/16/17 du 16 décembre 2024 à 20h30





La commune ayant décidé de mettre en vente le bâtiment et la parcelle correspondante, il apparait donc nécessaire aujourd'hui de constater d'une part la désaffectation de l'immeuble situé rue de la Mairie de Neuville, et de prononcer d'autre part son déclassement du domaine public en vue de son reclassement dans le domaine privé de la commune.

CONSIDERANT la réflexion prospective lancée par la commune – dans le cadre du schéma directeur immobilier – quant à la gestion de son patrimoine et sa volonté de dégager des marges de manœuvre sur le plan financier,

CONSIDERANT que l'immeuble situé sur la parcelle BE 0096 situé rue de l'Ancienne Marie de Neuville, n'est plus affectée à un service public ou à l'usage direct du public, ni même affecté à aucun usage,

CONSIDERANT qu'au regard de cette désaffectation de fait, il convient de déclasser l'immeuble du domaine public de la commune et de le reclasser dans son domaine privé,

VU l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

VU le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L.2111-1 et L.2141-1,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable de la Commission Urbanisme, Patrimoine, Habitat, Commerce du 25 Novembre 2024.

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 04 Décembre 2024,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De désaffecter l'immeuble de la parcelle BE 0096 situé rue de l'Ancienne Marie de Neuville –, de tout service public ou de tout usage du public,
- De déclasser l'immeuble susvisé du domaine public et de le reclasser dans le domaine privé de la commune de VIRE NORMANDIE.
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unan	Dont pouvoirs	
Votants	42	9
Vote Pour	42	9
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance La Maire de VIRE NORMANDIE,

Samuel BINET Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20241220-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2024 Publication : 20/12/2024

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Délibération n°2024/12/16/17 du 16 décembre 2024 à 20h30



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 33

Quorum (24) : Atteint

Nombre de membres excusés : 09

Nombre de membres excusés ayant

donné pouvoir : 09

Nombre de membres absents : 05

Le 16 Décembre 2024 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 10 Décembre 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 10 Décembre 2024.

Samuel BINET a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	X			
ALLEGRE Gilles	区			
BALLÉ Marie-Noëlle		X		Philippe MALLÉON
BAZIN Lucien	区			
BEDEL Sandra		X		Dimitri RENAULT
BINET Samuel	X			
BLANC Meiggie		X		Jacques COURTEILLE
CHÉNEL Fernand	X			
COIGNARD Cindy		X		Régis PICOT
CORDIER Marie-Ange	X			
COUASNON Serge	X			
COURTEILLE Jacques	X			
DROULLON Joël	X			
DUBOURGUAIS Roselyne	X			
DUMONT Eric	X			
DUVAUX Maryse	X			
FAUDET Olivier	X			
FOUBERT Françoise		X		Marie-Claire LEMARCHAND
GALLIER Pierre-Henri	X			
GOETHALS Corentin	X			
GOSSMANN Patrick	X			
LABROUSSE Sabrina			X	
ntov ∩ Meiztere day, kopeaen.	X			
2024DREAU Rathalie	X			
xécutoire			[X]	

Accusé de récep 014-200060176-2

Accusé certifié exéc

Réception par le prefet : 20/12/2024

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/12/16/17 du 16 décembre 2024 à 20h30



LEFOUR Tony			X	
			Δ.	
LELARGE Michel	X			
LEMARCHAND Marie-Claire	X			
LETELLIER Nadine	X			
MADELAINE Catherine	X			
MAINCENT Lyliane		X		Marie-Odile MOREL
MALLÉON Philippe	X			
MALOISEL Gilles	X			
MARTIN Pascal	X			
MASSÉ Aurélie		X		Eric DUMONT
MOREL Marie-Odile	X			
OLLIVIER Valérie	X			
PICOT Régis	X			
PIGAULT Jane	X			
RENAULT Dimitri	X			
RENAULT Régine		X		Pascal MARTIN
ROBBES Martine	X			
ROBLIN Sylvie		X		Martine ROBBES
ROSSI Annie	X			
TOULUCH Jean-Claude	X			
VELANY Guy			X	
VIGIER Maud			X	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20241220-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2024 Publication : 20/12/2024

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.